

**BILAN QUANTITATIF SUR LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA
LOI FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT ET LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE
EN VERTU DE L'ARTICLE 3**

ANNÉE CIVILE 2006

Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre

Janvier 2008

TABLE DES MATIÈRES

	Page
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	3
OBJET DU BILAN	4
1. FAITS SAILLANTS DE LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA LOI EN 2006	4
• Tableau A Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la Loi (années 2003-2006)	4
2. LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	5
3. LES RÉGIONS	5
• Figure 1 Distribution des employeurs assujettis par région, selon le ratio Employeurs cotisants/Employeurs assujettis	6
ANNEXE I	7
• Formulaire <i>Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur</i>	8
ANNEXE II	10
• Tableau 1 Données relatives aux employeurs assujettis (par intervalle de dépenses de formation en 2006)	11
• Tableau 2 Données relatives aux employeurs assujettis, par secteur d'activité économique (par ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants en 2006)	12
• Tableau 3 Données relatives aux employeurs assujettis, par région (par ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants en 2006)	18

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Les données de l'année 2006

Les données présentées dans ce document ont trait aux employeurs assujettis à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en vertu de l'article 3, pour l'année civile 2006. Ces données ont été traitées à partir de celles que le ministère du Revenu du Québec a colligées à l'aide du formulaire *Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur* (voir l'annexe I). À l'aide de ce dernier, l'employeur assujetti à la Loi déclare, entre autres, sa masse salariale et les dépenses de formation admissibles qu'il a engagées, au cours de l'année civile, pour la formation de son personnel.

Selon ces données, 11 256 employeurs étaient assujettis à la Loi pour l'année civile 2006. Toutefois, le présent bilan n'utilise que les données relatives aux dossiers conciliés¹, qui représentent 98,8 % des employeurs assujettis en 2006, soit 11 126 employeurs sur 11 256.

Le fichier que le ministère du Revenu du Québec a transmis à la Commission des partenaires du marché du travail est constitué des données relatives aux employeurs qui, au 1^{er} septembre 2007 et pour l'année civile 2006, ont déclaré une masse salariale supérieure à 1 000 000 \$ conformément aux règles d'assujettissement à la Loi. Il s'agit d'un portrait à une date donnée, établi à partir d'un fichier dynamique. Ainsi, les données relatives aux employeurs assujettis diffèrent selon la date à laquelle ce portrait est établi. Toutefois, puisque 98,8 % des dossiers étaient conciliés au moment de la rédaction du bilan quantitatif, on peut considérer que ces données sont fiables.

Le ministère du Revenu du Québec a également fourni, pour chaque employeur, l'information sur le secteur d'activité économique, le nombre d'employés ayant travaillé pour l'employeur au moins une fois dans l'année (relevé 1), la masse salariale déclarée, les dépenses de formation déclarées et, le cas échéant, le versement au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO).

Mise en garde quant aux dépenses de formation déclarées par les employeurs assujettis

Les dépenses de formation *déclarées* ne constituent pas un indicateur fiable de l'investissement annuel en formation qu'ont fait les employeurs assujettis.

D'une part, les dépenses déclarées peuvent constituer une **sous-estimation** de l'investissement annuel des employeurs. En effet, les employeurs assujettis à la Loi ne sont pas tenus de comptabiliser, de manière exhaustive, leurs dépenses en formation. Ils peuvent choisir de limiter à l'obligation légale la comptabilisation de leurs dépenses de formation admissibles, soit un montant correspondant à 1 % de leur masse salariale. De plus, le formulaire intitulé *Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur* du ministère du Revenu du Québec, que les employeurs assujettis utilisent pour déclarer leur masse salariale ainsi que leurs dépenses de formation, est conçu de telle sorte qu'il n'incite pas les employeurs à déclarer des dépenses de formation excédant 1 % de leur masse salariale.

D'autre part, les dépenses déclarées peuvent constituer une **surestimation** de l'investissement annuel des employeurs assujettis dans la mesure où ces derniers peuvent s'être prévalus du mécanisme qui permet de reporter à l'année suivante les dépenses excédant 1 % de leur masse salariale.

Les données relatives aux dépenses de formation admissibles doivent donc être interprétées dans ce contexte.

1. Opération qui consiste à s'assurer que les montants inscrits sont conformes à ce qui est prescrit par la Loi, c'est-à-dire que la somme du montant des dépenses de formation déclarées et de la contribution au FDRCMO, le cas échéant, est égale ou supérieure à 1 % de la masse salariale de l'employeur.

OBJET DU BILAN²

En plus de faire ressortir les principaux constats relatifs à la participation des employeurs à la Loi en 2006, le présent bilan met en évidence les variations les plus significatives entre les données des années 2005 et 2006.

Des annexes regroupent les tableaux présentant l'ensemble des données relatives à l'année 2006, par secteur d'activité économique et par région.

1. FAITS SAILLANTS DE LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA LOI EN 2006

Au tableau A, on constate que le nombre d'employeurs assujettis a diminué de 4,4 % entre 2005 et 2006. Par contre, et il s'agit de la variation la plus importante, les dépenses de formation déclarées par ces employeurs ont augmenté de 10,3 %, passant de 909,5 M\$ à 1 014 M\$. Par comparaison, le bilan quantitatif de l'année précédente indiquait une augmentation du nombre d'employeurs et une diminution du nombre de dépenses de formation déclarées.

On remarque pourtant une très légère diminution du pourcentage des employeurs ayant déclaré des dépenses de formation, qui passe de 89 % en 2005 à 88,7 % en 2006.

Pour sa part, le nombre d'employeurs ayant cotisé au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre a diminué de 2 % en passant de 1 288 en 2005 à 1 262 en 2006. En ce qui concerne le montant total de cotisations au Fonds, il a diminué de 5,7 %, passant de 15,7 M\$ à 14,8 M\$.

Cependant, les données du tableau 3 de l'annexe II nous indiquent que 276 des 1 262 employeurs ayant cotisé au Fonds en 2006 (21,9 %) appartenaient à la catégorie hors Québec³. En outre, ces employeurs ont versé 37,4 % des cotisations au Fonds pour cette même année, soit un montant de 5,6 M\$, représentant une augmentation de 0,3 % par rapport à l'année 2005. En 2005, ces employeurs représentaient 23 % des employeurs ayant cotisé au Fonds, pour 35 % du total des sommes versées.

Tableau A Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la Loi (années 2003 à 2006)

Année	Nombre d'employeurs Masse salariale de plus de 1 M\$	Masse salariale (G\$)	Dépenses de formation déclarées (M\$)	% des dépenses de formation par rapport à la masse salariale	% des employeurs ayant déclaré au moins 1 %	Cotisations au FDRCMO	
						Nombre d'employeurs	Montant (M\$)
2006	11 126	65	1 014	1,55	88,7	1 262	14,8
2005	11 621	65,7	909,5	1,4	89	1 288	15,7
2004	10 832	64,7	1 048,0	1,62	88,0	1 169	14,6
2003	11 068	66,0	992,0	1,51	88,2	1 310	14,9

Source : fichiers du ministère du Revenu du Québec, compilation par Emploi-Québec.

Notes :

- Les données relatives à l'année 2006 sont issues des fichiers du ministère du Revenu du Québec au 1^{er} septembre 2007
- Les données relatives à l'année 2005 sont issues des fichiers du ministère du Revenu du Québec au 30 septembre 2006.
- Les données relatives à l'année 2004 sont issues des fichiers du ministère du Revenu du Québec au 1^{er} septembre 2005.
- Les données relatives à l'année 2003 sont issues des fichiers du ministère du Revenu du Québec au 3 novembre 2004.

2. Les symboles K, M et G utilisés dans le document signifient respectivement mille, million et milliard.

3. Il s'agit d'employeurs dont l'adresse du répondant auprès du ministère du Revenu du Québec est à l'extérieur du Québec

2. LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Selon les données présentées dans le tableau 2 de l'annexe II, 65 des 71 secteurs représentés déclaraient avoir investi en formation l'équivalent de 1 % au moins de leur masse salariale pour l'année 2006. Il convient cependant de préciser que le ratio dépenses de formation déclarées sur la masse salariale des six secteurs n'ayant pas déclaré le montant minimal requis varie entre 0,8 % et 0,9 %. En 2005, un seul secteur n'avait pas déclaré un investissement minimal de 1 % de sa masse salariale.

Par ailleurs, tout comme pour l'année 2006, le secteur Commerce de gros de produits agricoles est celui pour lequel on observe le ratio employeurs cotisants/employeurs assujettis le plus élevé, soit 50,0 % (ce ratio était de 37,5 % en 2005). Les Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises (46,2 %) est au second rang alors qu'elle était au 3^e rang en 2005, le secteur Commerce de gros d'articles ménagers (33,3 %) est au 3^e alors qu'il était au 8^e rang en 2005, tandis que le secteur Autres intermédiaires financiers (29,7 %) passe du 28^e au 4^e rang. Finalement, le secteur Mines (25,9 %) passe du 20^e au 5^e rang.

Les ratios les moins élevés s'observent dans les secteurs Industries textiles de première transformation, Services relatifs à l'agriculture, Pêche et piégeage, Services de l'administration fédérale, pour lesquels aucune entreprise n'a cotisé au Fonds.

3. LES RÉGIONS

La figure 1 ci-après de même que le tableau 3 de l'annexe II démontrent le pourcentage d'entreprises ayant cotisées au Fonds. La catégorie hors Québec est toujours celle pour laquelle est observé le ratio employeurs cotisants/employeurs assujettis le plus élevé, soit 30,2 %, pour un montant de cotisations de 5,6 M\$ correspondant à 37,4 % du total des cotisations.

Viennent ensuite les régions de Montréal (12,9 % et 5,4 M\$), Laval (12,8 % et 0,7 M\$), du Saguenay - Lac Saint-Jean (12,4 % et 0,2 M\$) et des Laurentides (11,4 % et 0,6 M\$). En 2005, Montréal, Laval et le Nord du Québec faisaient partie des régions qui affichaient les ratios employeurs cotisants/employeurs assujettis les plus élevés, avec la région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine.

En 2006, l'Estrie est la région qui affiche le ratio le moins élevé (4,0 % et 4,4 % en 2005), suivi de la Côte-Nord (4,9 % et 4,1 % en 2005), du Centre-du-Québec (5,0 % et 5,6 % en 2005) et du Bas Saint-Laurent (5,2 % et 3,7 % en 2005).

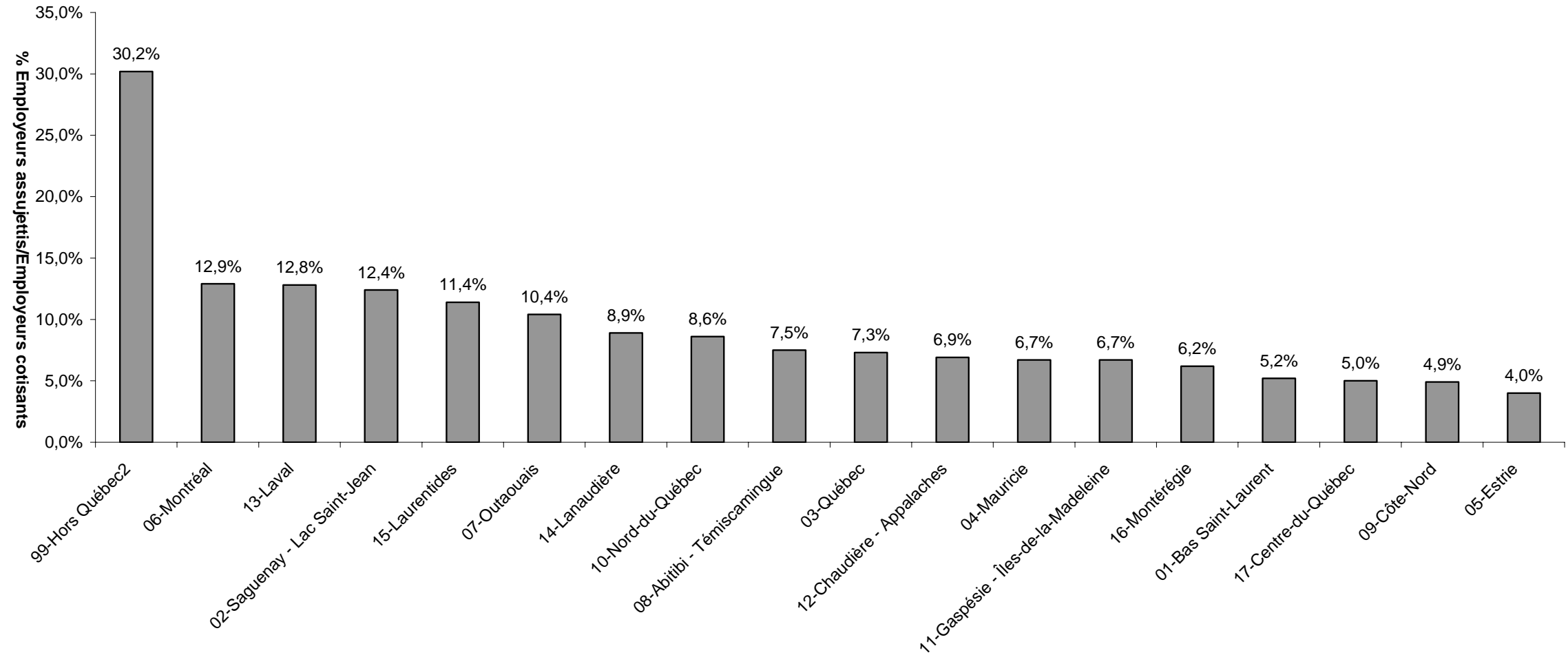
4. CONSTATS

D'après les données présentées dans le tableau 1 de l'annexe II, on compte 11 126 employeurs qui sont assujettis. De ce nombre, 9 763 déclarent investir 1 % ou plus de leur masse salariale en dépenses de formation et 1 363 déclarent investir moins de 1 %, alors que 390 employeurs déclarent des dépenses de formation se situant entre 0,9 % et 0,99 %.

La catégorie hors Québec représente quant à elle un total de 914 employeurs sur 11 126, dont 636 déclarent investir 1% ou plus de leur masse salariale en dépenses de formation. De cette donnée, 278 employeurs déclarent investir moins de 1% de leur masse salariale en dépenses de formation. Par ailleurs, 34 de ces employeurs déclarent des dépenses de formation entre 0,9 % et 0,99 %.

Selon les données du tableau 3 de l'annexe II, on dénombre 1 262 employeurs cotisants. Cependant, comme il a été mentionné précédemment, 1 363 employeurs auraient dû cotiser étant donné que leurs dépenses en formation sont inférieures à 1 %. La différence s'explique par le fait que ces entreprises devaient des montants minimes qui n'ont pas été comptabilisés. En effet, pour l'ensemble de ces employeurs, le total des cotisations représente environ 100 \$.

Figure 1 Distribution des employeurs assujettis par région, selon le ratio Employeurs cotisants/Employeurs assujettis



ANNEXE I

Formulaire *Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur*

page 8

Année
2006

Cotisation pour le financement de la Commission des normes du travail (CNT). Reportez le montant de la ligne 41 à la case 93 (partie 4).

Rémunérations assujetties (calculées sur la version 2006-01 du formulaire LE-39.0.2) 40 x **0,08 %** ▶ 41

Cotisation au Fonds national de formation de la main-d'œuvre (FNFMO)

Masse salariale, si elle est supérieure à 1 000 000 \$ 50 x **1 %** ▶ 51

Dépenses de formation admissibles. Remplissez la grille de calcul de la partie 3. - 52

Montant de la ligne 51 moins celui de la ligne 52. = 53

Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la case 94 (partie 4).

Additionnez (ou soustrayez) les montants des lignes 27, 39, 41 et 53. Si le résultat est négatif, inscrivez le remboursement à la ligne 71.

Si le résultat est positif, inscrivez le solde à payer à la ligne 72. Tout solde impayé peut entraîner des intérêts et une pénalité. Solde = 70

Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les relevés 1, 2 et 25 sont exacts et complets.

X

Signature _____ Date _____ Ind. rég. _____ Téléphone _____

Remboursement	71	
Solde à payer	72	

Revenu Québec pourra comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux.

Partie 3 Grille de calcul – Dépenses de formation admissibles

Solde des dépenses de formation admissibles reporté des années antérieures 75

Dépenses de formation admissibles de l'année courante + 76

Additionnez les montants des lignes 75 et 76. = 77

Montant utilisé pour réduire ou annuler la cotisation de la ligne 51. Reportez-le à la ligne 52. - 78

Montant de la ligne 77 moins celui de la ligne 78 Solde reportable sur les années postérieures = 79

Notes explicatives

Vous devez retourner à Revenu Québec, au plus tard le 28 février 2007, les pages 1 et 2 du présent formulaire et la copie 1 des relevés 1, 2 et 25 pour l'année 2006, en utilisant l'enveloppe-réponse ci-jointe. Voyez la partie 6.1 dans le Guide du relevé 1 (RL-1.G) ou dans le Guide du relevé 1 – version abrégée (RLF-1.GS) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Pour déterminer votre masse salariale totale et votre taux de cotisation au FSS, consultez la partie 6.6 dans le Guide du relevé 1 (RL-1.G) ou la partie 6.5 dans le Guide du relevé 1 – version abrégée (RLF-1.GS).

Si vous avez cessé d'exploiter votre entreprise en 2006, vous devez plutôt produire ces formulaires dans les 30 jours suivant la date de la cessation des activités de l'entreprise. De même, si vous cessez de façon définitive de faire des paiements sans toutefois cesser d'exploiter votre entreprise, vous devez produire ces formulaires au plus tard le 20^e jour du mois suivant celui de votre dernier paiement.

Si le montant de la case 95 de la partie 4 est inférieur à 2 \$, vous n'avez rien à payer. Sinon, vous devez effectuer votre paiement soit par Internet, soit par chèque ou mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec.

Pour connaître la date de production du paiement de la cotisation pour le financement de la CNT (ligne 41) et de la cotisation au FNFMO (ligne 53), voyez la partie 6.2 des guides mentionnés précédemment.

Pour conserver l'information qui figure sur ce formulaire, photocopiez-le ou transcrivez les données sur la copie de ce formulaire qui se trouve dans les guides mentionnés ci-dessus ou sur une copie papier imprimée à partir du site de Revenu Québec (www.revenu.gouv.qc.ca).

Ministère du Revenu

N'attachez aucun document à la partie 4 ci-dessous.

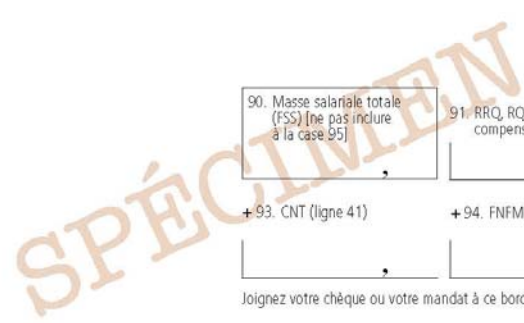
Bordereau de paiement

Année
2006

Partie 4

90. Masse salariale totale (FSS) (ne pas inclure à la case 95)	91. RRQ, RQAP, impôt et taxe compensatoire (ligne 27)	+ 92. FSS (ligne 39)
_____	_____	_____
+ 93. CNT (ligne 41)	+ 94. FNFMO (ligne 53)	= 95. Total à remettre (cases 91 à 94)
_____	_____	_____

Joignez votre chèque ou votre mandat à ce bordereau de paiement.



ANNEXE II

TABLEAU 1

- Données relatives aux employeurs assujettis, par intervalle de dépenses de formation et par tranche de masse salariale (en 2006) page 11

TABLEAU 2

- Données relatives aux employeurs assujettis, par secteur d'activité économique et par ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants (en 2006) page 12

TABLEAU 3

- Données relatives aux employeurs assujettis, par région et par ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants (en 2006) page 18

TABLEAU 1
DONNÉES RELATIVES AUX EMPLOYEURS ASSUJETTIS⁴ PAR INTERVALLE DE DÉPENSES DE FORMATION (EN 2006)

<i>Intervalles de dépenses de formation</i>	<i>Nombre d'employeurs assujettis</i>			<i>% du total des employeurs</i>	<i>Masse salariale</i>	<i>Dépenses de formation</i>	<i>Dép. formation / Masse salariale (en %)</i>	<i>Cotisations au FNFMO</i>
	<i>Région du Québec</i>	<i>Hors Québec</i>	<i>Total</i>					
Dépenses de formation = 0 %	152	120	272	2,44%	531 602 946	0	0,00%	5 316 013
Dépenses de formation entre 0 % et 0,5 %	250	69	319	2,87%	735 173 568	1 832 871	0,25%	5 522 443
Dépenses de formation entre 0,5 % et 0,99% ¹	683	89	772	6,94%	4 507 491 868	41 290 051	0,92%	3 794 513
Dépenses de formation entre 1,0 % et 2,0 %	8 520	577	9 097	81,76%	53 836 808 004	561 324 092	1,04%	212 220
Dépenses de formation supérieure à 2%	607	59	666	5,99%	5 790 397 784	409 709 171	7,08%	0
TOTAL	10 212	914	11 126	100,00%	65 401 474 170 \$	1 014 156 185 \$	10,07%	14 845 189 \$

¹ Dépenses de formation entre 0,9 % et 0,99 % (Données extraites de l'intervalle 0,5 % et 0,99%)	356		356	3,20%	2 968 849 025	29 304 755	0,99%	384 461 \$
		34	34	0,31%	381 236 918	3 748 103	0,98%	67 566 \$
TOTAL	356	34	390	3,51%	3 350 085 943	33 052 858	0,99%	452 027 \$

⁴ Les données conciliées fournies par le MRQ sont datées du 1^{er} septembre 2006 et représentent environ 98 % des employeurs assujettis en 2006.

TABLEAU 2 - Données relatives aux employeurs assujettis⁵, par secteur d'activité économique et par ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants (en 2006)

<i>Item</i>	<i>Code (SAE)</i>	<i>Secteur d'activité économique</i>	<i>Nombre d'employeurs assujettis⁶</i>	<i>Masse salariale</i>	<i>Dépenses de formation</i>	<i>Dép. formation / Masse salariale en %</i>	<i>Cotisations au FNFMO</i>	<i>Nombre d'employeurs cotisants</i>	<i>Cotisants / Employeurs assujettis en %</i>
1	46	Transports par pipelines							
2	50	Commerce de gros de produits agricoles	8	16 905 951 \$	136 972 \$	0,8%	32 087 \$	4	50,0%
3	71	Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises	13	62 295 268 \$	526 699 \$	0,8%	111 517 \$	6	46,2%
4	54	Commerce de gros d'articles ménagers	27	80 365 773 \$	739 495 \$	0,9%	132 110 \$	9	33,3%
5	74	Autres intermédiaires financiers	37	344 216 161 \$	3 694 055 \$	1,1%	238 304 \$	11	29,7%
6	06	Mines	27	1 056 859 905 \$	11 528 080 \$	1,1%	205 865 \$	7	25,9%
7	40	Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	287	887 705 358 \$	11 181 618 \$	1,3%	778 812 \$	69	24,0%
8	08	Carrières et sablières	21	98 959 896 \$	974 425 \$	1,0%	17 776 \$	5	23,8%
9	04	Exploitation forestière	67	214 524 079 \$	3 462 389 \$	1,6%	123 838 \$	15	22,4%
10	44	Services relatifs à la construction	27	58 387 970 \$	541 810 \$	0,9%	57 432 \$	6	22,2%

⁵ Les données fournies par le ministère du Revenu du Québec sont datées du 1 septembre 2007 et représentent environ 98 % des employeurs assujettis en 2006 dont le dossier était concilié.

⁶ Afin de préserver le caractère confidentiel des informations transmises par Revenu Québec, les données relatives aux secteurs comprenant moins de cinq employeurs ne sont pas affichés. Elles sont toutefois considérées dans le total de chacune des colonnes.

Item	Code (SAE)	Secteur d'activité économique	Nombre d'employeurs assujettis⁶	Masse salariale	Dépenses de formation	Dép. formation / Masse salariale en %	Cotisations au FNFMO	Nombre d'employeurs cotisants	Cotisants / Employeurs assujettis en %
11	53	Commerces de gros de vêtement, chaussures, tissus et mercerie	72	177 113 940 \$	1 572 886 \$	0,9%	271 015 \$	16	22,2%
12	75	Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	104	410 309 765 \$	4 466 960 \$	1,1%	325 453 \$	23	22,1%
13	99	Autres services publics	224	718 557 352 \$	11 086 062 \$	1,5%	474 194 \$	46	20,5%
14	42	Entrepreneurs spécialisés	610	1 715 719 349 \$	24 849 590 \$	1,4%	763 625 \$	123	20,2%
15	45	Transports	457	2 145 668 577 \$	22 760 729 \$	1,1%	764 373 \$	77	16,8%
16	11	Industries des boissons	12	291 210 347 \$	3 471 801 \$	1,2%	12 094 \$	2	16,7%
17	36	Industries des produits du pétrole et du charbon	6	30 109 523 \$	294 936 \$	1,0%	6 159 \$	1	16,7%
18	96	Services de divertissements et loisirs	183	781 037 076 \$	8 415 991 \$	1,1%	357 860 \$	30	16,4%
19	51	Commerce de gros et de produits pétroliers	25	183 373 235 \$	3 216 356 \$	1,8%	114 831 \$	4	16,0%
20	59	Commerces de gros de produits divers	264	1 220 871 146 \$	13 549 655 \$	1,1%	468 576 \$	42	15,9%
21	52	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	196	981 065 618 \$	11 678 563 \$	1,2%	519 366 \$	31	15,8%
22	72	Sociétés d'investissement	249	1 535 947 022 \$	18 889 961 \$	1,2%	1 006 297 \$	39	15,7%
23	57	Commerces de gros de machines, matériel et fournitures	332	1 362 308 976 \$	16 511 128 \$	1,2%	701 376 \$	51	15,4%

Item	Code (SAE)	Secteur d'activité économique	Nombre d'employeurs assujettis⁶	Masse salariale	Dépenses de formation	Dép. formation / Masse salariale en %	Cotisations au FNFMO	Nombre d'employeurs cotisants	Cotisants / Employeurs assujettis en %
24	33	Industries des produits électriques et électroniques	147	914 334 090 \$	9 745 943 \$	1,1%	503 884 \$	22	15,0%
25	05	Services forestiers	14	46 241 317 \$	494 782 \$	1,1%	12 904 \$	2	14,3%
26	76	Agences d'assurances et agences immobilières	149	544 070 874 \$	6 864 598 \$	1,3%	216 346 \$	21	14,1%
27	17	Industries du cuir et des produits connexes	15	42 417 302 \$	405 812 \$	1,0%	18 361 \$	2	13,3%
28	19	industries des produits textiles	53	236 547 551 \$	2 524 377 \$	1,1%	67 108 \$	7	13,2%
29	31	Industries de la machinerie (sauf électrique)	134	495 817 322 \$	7 713 622 \$	1,6%	168 973 \$	17	12,7%
30	15	Industries des produits du caoutchouc	24	242 157 956 \$	2 399 845 \$	1,0%	27 894 \$	3	12,5%
31	92	Restauration	318	1 256 253 408 \$	14 145 179 \$	1,1%	336 054 \$	39	12,3%
32	65	Autres commerces de détail	290	1 113 914 892 \$	15 674 476 \$	1,4%	296 453 \$	35	12,1%
33	77	Services aux entreprises	1 338	6 298 412 642 \$	78 212 435 \$	1,2%	2 315 479 \$	159	11,9%
34	73	Sociétés des assurances	69	497 338 646 \$	8 061 659 \$	1,6%	150 912 \$	8	11,6%
35	97	Services personnels et domestiques	52	138 660 764 \$	1 556 277 \$	1,1%	58 168 \$	6	11,5%
36	56	Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	195	693 122 564 \$	8 382 202 \$	1,2%	322 617 \$	22	11,3%

Item	Code (SAE)	Secteur d'activité économique	Nombre d'employeurs assujettis⁶	Masse salariale	Dépenses de formation	Dép. formation / Masse salariale en %	Cotisations au FNFMO	Nombre d'employeurs cotisants	Cotisants / Employeurs assujettis en %
37	24	industries de l'habillement	151	589 996 428 \$	8 027 071 \$	1,4%	166 128 \$	17	11,3%
38	29	Industries de première transformation des métaux	87	463 995 997 \$	5 804 515 \$	1,3%	54 674 \$	9	10,3%
39	27	Industries du papier et des produits en papier	68	548 350 150 \$	5 937 604 \$	1,1%	96 229 \$	7	10,3%
40	32	Industries du matériel de transport	80	1 146 610 349 \$	15 647 964 \$	1,4%	94 544 \$	8	10,0%
41	39	Autres industries manufacturières	170	702 575 521 \$	9 511 444 \$	1,4%	142 465 \$	17	10,0%
42	09	Services miniers	20	81 545 541 \$	772 332 \$	0,9%	48 013 \$	2	10,0%
43	48	Communications	93	1 612 671 395 \$	19 676 009 \$	1,2%	105 364 \$	9	9,7%
44	61	Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	76	664 846 783 \$	7 236 629 \$	1,1%	89 807 \$	7	9,2%
45	10	Industries des aliments	152	1 105 011 147 \$	13 240 118 \$	1,2%	141 494 \$	14	9,2%
46	37	Industries chimiques	157	1 137 215 714 \$	14 027 991 \$	1,2%	171 645 \$	14	8,9%
47	26	Industries des meubles et des articles d'ameublement	103	435 514 193 \$	5 622 430 \$	1,3%	39 918 \$	9	8,7%
48	49	Autres services publics	46	243 088 758 \$	2 602 237 \$	1,1%	32 154 \$	4	8,7%
49	98	Associations	199	1 114 983 056 \$	13 963 624 \$	1,3%	115 411 \$	17	8,5%

Item	Code (SAE)	Secteur d'activité économique	Nombre d'employeurs assujettis⁶	Masse salariale	Dépenses de formation	Dép. formation / Masse salariale en %	Cotisations au FNFMO	Nombre d'employeurs cotisants	Cotisants / Employeurs assujettis en %
50	30	Industries de la fabrication des produits métalliques	339	1 195 490 038 \$	17 676 896 \$	1,5%	300 848 \$	28	8,3%
51	91	Hébergement	89	283 641 572 \$	3 104 565 \$	1,1%	132 924 \$	7	7,9%
52	28	Imprimerie, édition et industries connexes	167	923 839 978 \$	13 024 206 \$	1,4%	138 602 \$	13	7,8%
53	62	Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	108	548 752 682 \$	17 237 641 \$	3,1%	50 342 \$	8	7,4%
54	69	Commerces de détails hors magasins	14	706 490 546 \$	11 617 548 \$	1,6%	6 291 \$	1	7,1%
55	16	Industries des produits en matière plastique	112	431 322 719 \$	4 858 432 \$	1,1%	75 309 \$	8	7,1%
56	55	Commerce de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	76	360 547 994 \$	4 042 559 \$	1,1%	79 663 \$	5	6,6%
57	25	Industries du bois	228	929 268 325 \$	12 923 002 \$	1,4%	110 341 \$	14	6,1%
58	47	Entreposage	20	58 368 768 \$	603 422 \$	1,0%	795 \$	1	5,0%
59	63	Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	523	1 232 763 948 \$	16 232 451 \$	1,3%	130 492 \$	20	3,8%
60	01	Agriculture	80	266 269 078 \$	3 026 725 \$	1,1%	25 392 \$	3	3,8%
61	60	Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	507	1 177 710 842 \$	13 460 265 \$	1,1%	164 366 \$	19	3,7%
62	86	Services de santé et services sociaux	439	6 573 914 992 \$	205 534 047 \$	3,1%	82 142 \$	16	3,6%

<i>Item</i>	<i>Code (SAE)</i>	<i>Secteur d'activité économique</i>	<i>Nombre d'employeurs assujettis⁶</i>	<i>Masse salariale</i>	<i>Dépenses de formation</i>	<i>Dép. formation / Masse salariale en %</i>	<i>Cotisations au FNFMO</i>	<i>Nombre d'employeurs cotisants</i>	<i>Cotisants / Employeurs assujettis en %</i>
63	35	Industries des produits minéraux non métalliques	86	508 486 057 \$	6 596 655 \$	1,3%	33 692 \$	3	3,5%
64	70	Intermédiaires financiers de dépôts	311	1 824 639 457 \$	74 751 692 \$	4,1%	175 376 \$	10	3,2%
65	64	Commerces de détails de marchandises diverses	32	609 200 370 \$	6 545 220 \$	1,1%	6 725 \$	1	3,1%
66	85	Services d'enseignement	271	7 629 181 081 \$	90 063 333 \$	1,2%	25 961 \$	7	2,6%
67	82	Services de l'administration provinciale	47	1 558 337 491 \$	33 669 887 \$	2,2%	884 \$	1	2,1%
68	83	Services des administrations locales	173	1 407 644 313 \$	21 054 687 \$	1,5%	4 \$	2	1,2%
69	12	Industries du tabac							
70	07	Extraction du pétrole et du gaz naturel							
71	81	Services de l'administration fédérale	12	151 666 895 \$	1 797 127 \$	1,2%	0 \$	0	0,0%
72	03	Pêche et piégeage	5	13 429 998 \$	134 360 \$	1,0%	0 \$	0	0,0%
73	02	Services relatifs à l'agriculture	18	52 384 810 \$	723 308 \$	1,4%	0 \$	0	0,0%
74	18	Industries textiles de première transformation	16	92 757 796 \$	1 233 171 \$	1,3%	0 \$	0	0,0%
Total :			11 126	65 401 474 170 \$	1 014 156 184 \$	1,6%	14 845 189 \$	1 262	11,3%

TABLEAU 3 - Données relatives aux employeurs assujettis⁷, par région et par ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants (en 2006)

<i>Région</i>	<i>Nombre d'employeurs assujettis</i>	<i>Masse salariale</i>	<i>Dépenses de formation</i>	<i>Dép. formation / Masse salariale en %</i>	<i>Cotisations au FNFMO</i>	<i>Nombre d'employeurs cotisants</i>	<i>Cotisants / Employeurs assujettis en %</i>
99-Hors Québec ⁸	914	7 048 165 085	93 523 551	1,3%	5 555 309	276	30,2%
06-Montréal	3 790	24 885 220 520	437 179 315	1,8%	5 445 349	488	12,9%
13-Laval	515	2 254 418 992	27 242 931	1,2%	754 155	66	12,8%
02-Saguenay - Lac Saint-Jean	267	1 301 032 124	20 188 157	1,6%	245 966	33	12,4%
15-Laurentides	527	2 376 930 045	29 098 581	1,2%	559 549	60	11,4%
07-Outaouais	182	958 002 033	10 239 458	1,1%	239 195	19	10,4%
14-Lanaudière	371	1 615 225 824	17 825 506	1,1%	175 949	33	8,9%
10-Nord-du-Québec	35	255 259 602	3 669 190	1,4%	15 282	3	8,6%
08-Abitibi - Témiscamingue	160	635 068 315	7 509 459	1,2%	64 516	12	7,5%
03-Québec	957	6 743 268 425	101 004 457	1,5%	441 890	70	7,3%
12-Chaudière - Appalaches	525	3 008 073 181	84 474 480	2,8%	168 184	36	6,9%
04-Mauricie	253	1 368 334 602	17 098 464	1,3%	95 093	17	6,7%
11-Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	60	299 910 779	3 792 387	1,3%	23 344	4	6,7%
16-Montérégie	1 609	7 792 652 041	100 837 405	1,3%	815 497	100	6,2%
01-Bas Saint-Laurent	192	997 541 556	14 470 782	1,5%	40 038	10	5,2%
17-Centre-du-Québec	337	1 453 961 950	16 409 521	1,1%	114 685	17	5,0%
09-Côte-Nord	82	423 998 750	5 031 141	1,2%	7 489	4	4,9%
05-Estrie	350	1 984 410 346	24 561 400	1,2%	83 699	14	4,0%
Total	11 126	65 401 474 170 \$	1 014 156 184 \$	1,6%	14 845 189 \$	1 262	11,3%

⁷ Les données fournies par le ministère du Revenu du Québec sont datées du 1^{er} septembre 2007 et représentent environ 98 % des employeurs assujettis en 2006 dont le dossier était concilié.

⁸ Il s'agit d'employeurs dont l'adresse du répondant auprès du ministère du Revenu du Québec est située à l'extérieur du Québec.